

**Conseil d'Administration du
17 décembre 2019**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier			x	DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			x	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	x			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		x		ROTA Michel	
	GARZON Philippe			x	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			x	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves			x	GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	x			SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			x	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc		x		PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
TOTAL		9	4	12		
TOTAL VOTANTS		14				1
TOTAL VOIX		26				

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 5 novembre 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 18-413 : BELMONT TRAMONET - La Bussilière

Demandeur : VAL GUIERS

Portage en cours : 180 000 €

Axe : Développement économique

Date de fin de portage prévue : 10/04/2027

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 1^{ères} années puis 2 %

En vue de la création d'une réserve foncière dédiée à l'extension du Parc d'activités économiques Val Guiers, la Communauté de Communes Val Guiers, compétente en ZAE, sollicite l'EPFL de la Savoie pour négocier, acquérir et porter diverses parcelles bâties et non bâties, situées sur la Commune de Belmont-Tramonet, pour une surface globale de 34 000 m² environ.

Certaines parcelles sont classées pour partie seulement en zone Ue. Toutefois, pour faciliter les négociations, l'acquisition des reliquats, classés en zone A et faisant l'objet d'un emplacement réservé au bénéfice de SNCF réseau, est également souhaitée. La rétrocession de ces parties de parcelles au bénéfice de SNCF réseau pourrait s'envisager rapidement après les acquisitions.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Belmont-Tramonet	A17	LE PETIT PLAN	2 520 m ²	Terre	Ue/A (ER)	Avis France Domaine
Belmont-Tramonet	A18	LE PETIT PLAN	2 630 m ²	Terre	Ue/A (ER)	
Belmont-Tramonet	A19	LE PETIT PLAN	7 780 m ²	Terre	Ue/A (ER)	
Belmont-Tramonet	A24	LE PETIT PLAN	600 m ²	Prés	Ue	
Belmont-Tramonet	A26	LE PETIT PLAN	15 540 m ²	Prés	Ue/A (ER)	
Belmont-Tramonet	A1177	LE PETIT PLAN	2 585 m ²	Terre	Ue/A (ER)	
Belmont-Tramonet	A1672	60 Chemin DU PLAN	2 757 m ²	Prés	Ue	
TOTAL			34 412 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 19-451 : AIX LES BAINS – Avenue de Marlioz

Demandeur : AIX LES BAINS

Portage en cours : 824 900 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune d'AIX LES BAINS doit déplacer les associations occupantes des bâtiments des anciens thermes avant 2020 et, pour les reloger, elle envisage d'acquérir des locaux, actuellement à la vente, Avenue de Marlioz.

Elle sollicite l'achat de ces locaux de substitution par l'EPFL : leur surface utile est de 710 m² et le prix initial, de l'ordre de 986 240 €, a été négocié à 750 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Lots	Prix
Aix-les-Bains	CE n°200	24-26 avenue de Marlioz	749 m ²	RDC bâti	25; 38; 42; 43; 44; 45; 51; 53; 57; 58; 59; 60; 61; 62	750 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19 442 : LA RAVOIRE - Aire de Grand Passage

Demandeur : GRAND CHAMBERY

Portage en cours : 2 810 538 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2%

L'agglomération a aménagé une aire de grands passages au moyen de conventions d'occupations précaires pour une durée de 5 ans. Ces conventions se terminent fin 2019.

Il apparaît, que malgré des recherches actives, aucun autre site ne corresponde aux critères d'accès, de superficie requise et d'aménagements nécessaires

Aussi Grand Chambéry sollicite l'EPFL pour acquérir et assurer le portage foncier de l'ensemble des terrains concernés par cette aire, aux fins de la pérenniser définitivement.

Après deux réunions en présence des élus et des propriétaires réfractaires au projet, les conditions d'acquisition ont été réévaluées :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix	
La Ravoire	U47	AU BOIS PLAN	1 660 m ²	Terre	N	6€/m ²	
La Ravoire	U49	AU BOIS PLAN	1 030 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U51	AU BOIS PLAN	5 440 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U112	AU SOMMET DE BOIGE	2900 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U113 p	AU SOMMET DE BOIGE	2 m ² environ	Terre	N		
La Ravoire	U222	AU BOIS PLAN	1 377 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U224	AU BOIS PLAN	941 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U226	AU BOIS PLAN	1 960 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U228	AU BOIS PLAN	1 223 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U230	AU BOIS PLAN	1 192 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U232	AU BOIS PLAN	1 296 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U235	AU BOIS PLAN	594 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U334	AU BOIS PLAN	294 m ²	Terre	Ap		
La Ravoire	U338	AU BOIS PLAN	707 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U344	AU BOIS PLAN	760 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U348	AU BOIS PLAN	1 079 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U351	AU BOIS PLAN	20 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U354	AU BOIS PLAN	3 658 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U358	AU BOIS PLAN	722 m ²	Terre	N		
La Ravoire	U385	AU BOIS PLAN	218 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U386	AU BOIS PLAN	1 769 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U387	AU BOIS PLAN	160 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U388	AU BOIS PLAN	1 435 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U389	AU BOIS PLAN	18 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U390	AU BOIS PLAN	778 m ²	Prés	N		
La Ravoire	U469	AU BOIS PLAN	120 m ²	Sols	N		
La Ravoire	U470	AU BOIS PLAN	121 m ²	Sols	N		
TOTAL			31 474 m² environ				

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 19-455 : MODANE - Terrain de foot

Demandeur : MODANE

Portage en cours : 0 €

Axe : équipements publics

Durée de portage demandée : 5 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

Un ensemble de terrains appartenant à la SNCF intéresse la commune de MODANE pour constituer des réserves foncières et quelques régularisations. La SNCF a sollicité France Domaine : estimation de 4 à 64 €/m² pour un total de 325 000 € pour 32 274 m² (11 parcelles).

Après plusieurs échanges, un accord a été obtenu sur l'acquisition de 9 parcelles pour 29 398 m² au prix de 160 000 €

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Zonage
Modane	C111	LES TROIS MARIES	257 m ²	Prés	AUst	160 000 €
Modane	C125	LA TOUVIERE	17 515 m ²	Terrains à bâtir	UE-AUst-UL	
Modane	C3144	Rue ANDRE LEBON	159 m ²	Sols	UB	
Modane	C3148	Rue ANDRE LEBON	5 159 m ²	Terrains à bâtir	UB-UL-AUst	
Modane	C3963	CROIX DE MISSION	270 m ²	Terrains à bâtir	UB	
Modane	C4127	1 Rue DU GLACEL	397 m ²	Sols	UB	
Modane	C4145	CROIX DE MISSION	3 772 m ²	Terrains à bâtir	N	
Modane	C4148	CROIX DE MISSION	204 m ²	Sols	UB-N	
Modane	C4149	CROIX DE MISSION	1 665 m ²	Terrains à bâtir	UL-UB	
TOTAL			29 398 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : FONDIMARE Laurent

Opération 18-393 : CHAMBERY-Avenue de la Boisse

Demandeur : CHAMBERY

Portage en cours : 3 475 000 €

Axe : Equipement public

Date de fin de portage prévue : 11/12/2023

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 % par an

En parallèle, de l'opération « Vétrotex », la ville de Chambéry souhaite travailler sur un aménagement qualitatif futur de l'avenue de la Boisse, et notamment sur la pointe située en amont de l'immeuble « les portes de la Boisse ». Cet ilot sera vraisemblablement voué à la démolition. L'acquisition du local commercial en rez-de chaussée (lot3) permet de maîtriser toute la parcelle BY24.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BY24 Lot 3	1015 avenue de la Boisse	105 m ²	Sol	UAC	132 000 €
TOTAL			105 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19 461 : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS – Front de neige - Nanchenu

Demandeur : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Portage en cours : 50 000 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : par annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La commune de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS a délégué son droit de préemption urbain à l'EPFL73, suite à la réception en mairie le 23 septembre 2019 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, de 3 parcelles sur le front de neige de la station touristique hivernale.

En effet, cette vente s'inscrit dans une zone AUc1 au Plan Local d'Urbanisme, dédiée au développement touristique. La commune maîtrise déjà le reste de ce secteur et avait pour projet d'édifier un bar-restaurant avec commerces en pied de piste.

Ce projet est mis en attente pour le moment, puisque la zone AUc1 devrait recevoir une gare d'arrivée d'une télécabine.

Les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été exercée par l'EPFL, le **21/11/2019**.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	H1009	Nanchenu	196 m ²	Terre	AUc1	77 160 €
	H1010	Nanchenu	248 m ²	Terre	AUc1	
	H 1256p	Nanchenu	199 m ²	Sols	AUc1	
TOTAL			643 m²			

Le conseil d'administration prend acte de cette préemption.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 16-313 : LA TOUR EN MAURIENNE (Hermillon) – Réserves foncières

Demandeur : LA TOUR EN MAURIENNE

Portage en cours : 37 620 €

Axe : réserves foncières

Durée de portage demandée : 1 an

Taux de portage annuel HT : 3 %

Suite au remembrement de 2006, la commune est propriétaire en indivision de 3 parcelles de terrains constructibles et viabilisés.

Cette dernière souhaiterait que l'EPFL73 se porte acquéreur des propriétés des 65 coindivisaires de ces parcelles, afin de les urbaniser.

La fin du portage était prévue pour le 11/07/2019. La rétrocession ne pourra être réalisée avant la fin d'année 2019 pour cause de règlement de trop nombreuses successions.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
HERMILLON	ZA242	La Rua	702	Bois	AUd	64 620€
HERMILLON	ZB37	La Rebouda	470	Bois	AUd	
HERMILLON	ZB126	Derrière la tour	732	Bois	AUd	
TOTAL			1904			

Pour ces raisons la commune sollicite une prolongation de portage d'un an soit jusqu'au 11/07/2020.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une prolongation de portage jusqu'au 11/07/2020 avec paiement d'une échéance de 2 % du capital restant dû sur l'exercice 2019.

3 – TRAVAUX EN COURS

Opération 16-297 : Bassens-Entrée de Ville

- Demande de travaux de démolition reçue pour la démolition de la maison avenue de Bassens qui était en location (relogement du locataire en cours)
- Etudes en cours pour la préparation des travaux

Opération 18-411 : St Alban Leysse-Chemin des pailles

- Chantier en cours,
- Récupération préalable du bardage mélèze par les chantiers valoristes dans le cadre du développement de l'économie circulaire

Opération 16-279 : Saint-Baldoph- Réhabilitation le Nant

- Travaux de désamiantage réalisés le 09/12/2019
- Travaux de démontage de la toiture et des murs en partie haute en cours

Opération 18-394 : St Laurent du Pont-Le cotterg

- FIN NOVEMBRE 2019
- Travaux de démolition
- Travaux de création d'un parking et fermeture du pignon du garage voisin



4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 19-463 : LA RAVOIRE - RN6

Demandeur : GRAND-CHAMBERY pour CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Portage en cours : 2 810 538 €

Axe : Réserves foncières

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 3 %

Dans le cadre de la compétence DEV ECO transféré à CGLE, Grand Chambéry sollicite le portage foncier d'une maison située, au cœur d'un secteur à vocation économique, dans un périmètre faisant l'objet de négociations en cours par la collectivité avec pour objectif une requalification globale et d'une densification de ce secteur.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	D310	1882 Route NATIONALE 6	711 m ²	Sols	UE	292 500 €
TOTAL			711 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 19-464 : ALBERTVILLE – Maison Rautureau

Demandeur : ARLYSERE

Portage en cours : 156 550 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années – 1,5% de la 5^e à la 7^e année – 2% de la 8^{ème} à la 10^{ème} année

La communauté d'Agglomération Arlysère souhaite maîtriser une maison et le foncier associé situé 44 route de Grignon à Albertville. Ce ténement est contiguë avec une aire d'accueil des gens du voyage et un vaste secteur en cours de construction de logements. La maison représente 160 m² habitable et 117 m² d'annexes.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Albertville	AY122	44 Route de Grignon	575 m ²	Sols	UB	320 000 €
	AY291	Chemin du Pont Albertin	153 m ²			
	AY333		314 m ²			
TOTAL			1 042 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 19 465 LA THUILE – Donation Veillet

Demandeur : LA THUILE

Portage en cours : 0 €

Axe : Espaces naturels

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

L'Association Française pour la Recherche Médicale a reçu en donation de Mme Veillet divers parcelles de terrain en natures de prés, terres agricoles, bois-taillis et lac.

La Commune de La Thuile sollicite l'EPFL pour se rendre acquéreur de ces différents biens afin d'assurer ensuite la ré affectation la plus opportune : trois parcelles concernant le lac au Conservatoire d'Espaces Naturels et les autres à la Commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Thuile	F39	PRE MORA	770 m ²	Landes (Friche)	As	12 898 €
La Thuile	F40	PRE MORA	1 810 m ²	Prés	As	
La Thuile	F43	PRE MORA	5 250 m ²	Prés	As	
La Thuile	C61	SOUS L'EGLISE	45 m ²	Landes (Friche)	N	
La Thuile	C63	SOUS L'EGLISE	80 m ²	Landes (Friche)	N	
La Thuile	C69	SOUS L'EGLISE	190 m ²	Landes (Friche)	N	
La Thuile	F89	PLAN LA CROIX	2 335 m ²	Terre	As	
La Thuile	F91	PLAN LA CROIX	1 955 m ²	Prés	As	
La Thuile	E105	CHEF LIEU	3 050 m ²	Prés	As	
La Thuile	E115	LE LAC	6 515 m ²	Eaux (Canal)	Nis	
La Thuile	E137	LES RONGERS DU LAC	855 m ²	Prés	As	
La Thuile	E138	LES RONGERS DU LAC	488 m ²	Prés	As	
La Thuile	E145	LES RONGERS DU LAC	96 m ²	Prés	As	
La Thuile	F172	SUR PECAIRE	840 m ²	Prés	N	
La Thuile	E173	LES RONGERS	5 660 m ²	Prés	As	
La Thuile	E175	LES RONGERS	162 m ²	Prés	As	
La Thuile	E176	LES RONGERS	1 245 m ²	Prés	As	
La Thuile	F179	SUR PECAIRE	855 m ²	Prés	N	

La Thuile	E180	LES RONGERS	520 m ²	Terre	As
La Thuile	F185	SUR PECAIRE	1 750 m ²	Prés	N
La Thuile	F192	SUR PECAIRE	1 300 m ²	Prés	N
La Thuile	E207	LES BLACHES	107 m ²	Jardins	Nis
La Thuile	E672	LES BLACHES	1 325 m ²	Terre	Nep
La Thuile	E772	LE GROS CAILLOU	6 760 m ²	Prés	As
La Thuile	C783	SOUS L'ÉGLISE	148 m ²	Landes (Friche)	N
TOTAL			44 111 m²		

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-466 : LA RAVOIRE - Roc Noir

Demandeur : CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Portage en cours : 2 810 538 €

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 1^{ères} années puis 2 %

Dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à Chambéry-Grand Lac économie, la communauté d'Agglomération Grand Chambéry sollicite l'EPFL de la Savoie pour l'acquisition suivie du portage d'un tènement foncier de 23 000 m² environ, situé sur le secteur de Roc noir, sur la commune de La Ravoire.

L'objectif de CGLE est de densifier les activités économiques sur ce secteur identifié comme stratégique.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	E14	LE PRE RENAUD	6 465 m ²	Terre	1AUE	125 € HT/m ²
La Ravoire	E16	LE PRE RENAUD	4 760 m ²	Prés	1AUE	
La Ravoire	E162	LE PRE RENAUD	2 480 m ²	Prés	1AUE	
La Ravoire	E204	LE PRE RENAUD	1 890 m ²	Terre	1AUE	
La Ravoire	E205	LE PRE RENAUD	3 780 m ²	Terre	1AUE	
La Ravoire	E217p	LA PEYROUSE	3 625 m ² environ	Taillis simples	1AUE	
TOTAL			23 000 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19-467 : LES ECHELLES – site Vial -Siegel

Demandeur : LES ECHELLES

Portage en cours : 559 600 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée :10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années – 1,5 % de la 5^e à la 7^e année puis 2%

L'entreprise R.VIAL a une activité de négoce de matériaux de construction, en centre bourg de la commune des ECHELLES. Depuis plusieurs années, le transfert de cette structure sur la zone économique de champ –perroud à ENTRE DEUX GUIERS est envisagé et maintenant , bien engagé. Cette opération permettrait de libérer le site SIEGEL, qui n'est plus que partiellement utilisé puisqu'il a brûlé en 2018.

La commune demande l'appui de l'EPFL73 aux fins d'acquérir ce tènement important en son centre, et de le démolir, dans l'optique d'y réaliser des logements à long terme.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
LES ECHELLES	A 1315	Sous le bourg	15 m ²	Sols	UA (futur PLUi)	Avis France Domaine
	A 1673	5171, rue des Allobroges	3 672 m ²			
TOTAL			3 687 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

5 – RETROCESSIONS A TIERS

Opération 19-430 : VAL CENIS – Hôtel l’Outa

Demandeur : VAL CENIS

Axe : développement touristique

Date de fin de portage prévue : 19/06/25

Acquéreur désigné : Mme Charlotte SCARIOT et M. Stéphane BLAS

Suite à l’acquisition par préemption de l’hôtel l’Outa par l’EPFL en juin dernier, le bien a été présenté à différents acquéreurs potentiels via la plateforme ITS (Investissements Tourisme Savoie). Il s’avère que Madame SCARIOT et Monsieur BLAS, après une expérience conséquente en hôtellerie-restauration, sont intéressés pour reprendre l’établissement, le rénover profondément, le compléter par un petit équipement « bien-être » (jacuzzi, sauna, hammam) et relancer l’activité hôtelière, accompagnée d’un bar-restaurant ouvert à la clientèle extérieure. Par délibération en date du 12/12/2019 la commune sollicite donc l’EPFL pour rétrocéder le bien à Madame SCARIOT et Monsieur BLAS. Le prix intègre la subvention de 40 % attribuée par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan montagne.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Val-Cenis	F1431	2 Rue DE SAVOIE	637 m ²	Sols	AUt	465 000 €

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à Monsieur BLAS Stéphane et Madame SCARIOT Charlotte ou toute autre société qui se substituerait au prix indiqué.

Opération 17-344 : MOUTIERS – requalification entrée de ville

Demandeur : MOUTIERS

Axe : développement économique

Date de fin de portage prévue : 11/10/22

Acquéreur désigné : SCI Ilot Favre

Dans le cadre des actions en faveur de la dynamisation du centre-ville, la commune de MOUTIERS a lancé, en août 2019, un appel à projet visant à céder le bien “Favre. Une candidature a été réceptionnée et validée après instruction du dossier.

Par délibération en date du 12/12/2019 la commune a sollicité l’EPFL afin de rétrocéder la parcelle cadastrée A188, d’une surface de 526 m² au sol à la SCI Ilot Favre, représentée par Farid KECHICHI, Delphine GARREL et Stéphanie HUDRY, domiciliée au 27 Faubourg de la Madeleine à Moûtiers, pour un montant de 450 000 € net, inférieur au prix d’acquisition et qui générera le versement par la commune d’une subvention d’équilibre calculée au moment de l’encaissement de la somme.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
MOUTIERS	A188	19, faubourg de la madeleine	526 m ²	Sols	UA	450 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à la SCI Ilot Favre, représentée par Farid KECHICHI, Delphine GARREL et Stéphanie HUDRY, domiciliée au 27 Faubourg de la Madeleine à Moutiers.

6 – BUDGET 2019-DECISION MODIFICATIVE N°3

1. Augmentation poste fonctionnement (chapitre 66)

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les ajustements du BP 2019 du poste comptable 66111 (intérêts réglés à échéance) au chapitre 66 - charges financières

section de fonctionnement :				
augmentation	chapitre	compte	libellé	montant
	66	66111	intérêts réglés à échéance	12 000,00
diminution	chapitre	compte		montant
	70	70121	Rétrocession	12 000,00

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions telles que présentées ci-dessus.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Jean-Marc LÉOUTRE présente les grandes orientations du budget. Il précise que le budget peut valablement être adopté alors que l'assemblée générale a fixé le montant de la TSE 2020 à 5 120 000 €. Par ailleurs il rappelle que chaque membres du conseil d'administration a reçu un projet de BP lors du CA du 5/11/2019 et l'exemplaire définitif avec la convocation.

Il est précisé qu'après approbation du compte administratif 2019 lors du premier semestre 2020, l'affectation du résultat sera votée lors du budget supplémentaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget primitif 2020 tel que présenté qui s'équilibre en section fonctionnement à 75 769 300 € et en section investissement à 72 783 209 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Article	Libellé	BP 2020
023	Virement à la section d'investissement	3 631 410,00 €
011	Charges à caractère général	12 571 888,00 €
601221	Indemnité acquis autres	50 000,00 €
601222	Indemnité de rupture de bail	5 000,00 €
60121	Portage - Coût d'achat	9 973 388,00 €
60122	Portage - Frais d'acquisition	250 000,00 €
60123	Portage - Frais d'études - Géomètres	10 000,00 €
60124	Portage - Travaux Réparations Rénovations	0,00 €
601241	TRAVAUX IMMOBILISES-TRAVAUX SOUS CONVENTION	1 572 000,00 €
601242	Perte de TVA si l'on ne revend pas en option	10 000,00 €
60125	Portage - Impôts fonciers	0,00 €
6061	Fournitures non stockables (Electricité - eau)	3 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	8 000,00 €
6064	Fournitures administratives	6 000,00 €
6066	Carburant	16 000,00 €
6132	Locations immobilières	5 000,00 €
6135	Locations mobilières	75 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	30 000,00 €
6152	Entretien biens immobiliers	15 000,00 €
61551	Matériel roulant Equipements	7 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	500,00 €
6156	Maintenance	43 000,00 €
6161	Assurance locaux, RC, véhicules	12 000,00 €
61613	Assurance stock EPFL	36 000,00 €
618	ABONNEMENTS REVUES-HERBERGEMENT SITE-RGD ...	29 000,00 €
6182	redevance logiciel	0,00 €
6225	Indemnités au comptable	3 000,00 €
6226	Honoraires	60 000,00 €
6228	Rémunérations intermédiaires divers	8 000,00 €
6236	Catalogues - Imprimés - Plaquettes	30 000,00 €
6237	Publication	15 000,00 €
6238	Frais pub Divers	10 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	10 000,00 €
6257	Réceptions	17 000,00 €
6261	Affranchissements	10 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	26 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00 €
628	Concours divers - cotisations	12 000,00 €
63512	Taxes foncières	200 000,00 €
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES (tvs...)	10 000,00 €

012	Charges de personnel et frais assimilés	1 647 588,00 €
6211	Personnel interimaire	5 000,00 €
6311	Taxe sur les salaires	118 000,00 €
6313	Participation employeur à la formation du personnel	6 000,00 €
6333	Frais de formations	25 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 000,00 €
6411	Salaires de base	834 539,00 €
64111	Prélèvement à la source	75 000,00 €
6451	Cotisation Urssaf et Assedic	242 000,00 €
6452	Cotisations Mutuelles	62 000,00 €
6453	Cotisation Ircantec	107 949,00 €
6472	Versements aux comités d'entreprise CNAS	4 500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 100,00 €
6478	Autres charges sociales	28 500,00 €
648	Autres charges de personnel	135 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	33 614,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	15 114,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €
6542	Créances admises en non-valeur 2	15 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	3 000,00 €
66	Charges financières (ligne de crédit)	200 000,00 €
66111	Intérêt des emprunts	200 000,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	
67	Charges exceptionnelles	50 000,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €
042	Dépenses fonctionnement pour ordre	57 634 800,00 €
6811	Dotations aux amortissements	114 188,00 €
6031	Variation des stocks de terrains ou constructions à aménager (SI)	57 520 612,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		75 769 300,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Article	Libellé	BP 2020
002	Excédents antérieurs reportés fonctionnement	
013	Atténuation de charges	365 000,00 €
601291	Locations - Loyers perçus	300 000,00 €
601295	REFACTURATION DES TF-PORTAGE FONCIER	25 000,00 €
601298	Remboursements frais divers	20 000,00 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	20 000,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	5 793 264,00 €
70121	RETROCESSIONS	5 527 664,00 €
7064	FRAIS DE PORTAGE	200 000,00 €
7062	Aide à la négociation	10 000,00 €
7083	Locations diverses	55 600,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	5 120 000,00 €
731	Taxe Spéciale d'Equipement	5 120 000,00 €
732	Produits du prélèvement de l'art. 55 Loi SRU	0,00 €
74	Dotations et participations	511 340,00 €
743	SUBVENTION CONSERVEE PAR L'EPFL (ADEME + FEDER)	86 000,00 €
742	SUBVENTION EN MINORATION FONCIERE (REGION)	425 340,00 €
748	Autres organismes	0,00 €
75	Dotations et participations	35 000,00 €
758	OD de salaire (ticket restau/avantage en nature)	35 000,00 €
76	Dotations et participations	700,00 €
7688	Intérêts des prêts aux salariés	700,00 €
77	Dotations et participations	506 000,00 €
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00 €
774	Subventions exceptionnelles	500 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Recettes fonctionnement pour ordre	63 437 996,00 €
6031	Variation des stocks de terrains ou constructions à aménager (SF)	63 437 996,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		75 769 300,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Article	Libellé	BP 2020
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
001	Déficit antérieur reporté investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 020 213,00 €
1641	Remboursement Emprunt en euros	8 317 213,00 €
1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	700 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
205	Concessions et droits similaires	- €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- €
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	1 000,00 €
2182	Matériel de transport	2 000,00 €
2131	Bâtiments	- €
27	Immobilisations financières	220 000,00 €
274	Prêts	20 000,00 €
275	DEPOTS ET CAUTIONS (Consignations)	200 000,00 €
040	Dépenses Investissement pour ordre	63 437 996,00 €
312	Portage 31/12 N	63 437 996,00 €
458101	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000,00 €
458101	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		72 783 209,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Article	Libellé	BP 2020
001	Report excédents antérieurs	0,00 €
001	Report excédents antérieurs	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 631 410,00 €
21	Virement de la section d'exploitation	3 631 410,00 €
10	Dotation fonds divers réserves	0,00 €
1068	Autres réserves	
16	Emprunt & Facturation annuelle	11 203 000,00 €
16449	Opérations de tirage sur ligne de trésorerie	
1641	Emprunts en euros recette	9 000 000,00 €
165	Cautions	3 000,00 €
1678	AVANCES EN CAPITAL / FACTURATION	2 200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
2031	Frais d'études	
2032	Frais de recherche et de développement.	
23	Immobilisations en cours	0,00 €
2315	Installations, matériels et outillages	
27	Autres immobilisations financières	214 000,00 €
274	Remboursement en capital prêt au personnel	14 000,00 €
275	Dépôts et consignations	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	57 634 799,00 €
28131	Bâtiments	79 612,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 941,00 €
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	9 180,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	- €
28184	Mobilier	7 195,00 €
28182	Matériel de transport	676,00 €
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	583,00 €
312	Portage	57 520 612,00 €
458201	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000,00 €
458201	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		72 783 209,00 €

8 – VOTE DU PPI 2020-2024

L'article L 324-2-2 modifié par la loi ALUR, impose aux établissements Publics Fonciers Locaux un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui :

- définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre,
- Précise les conditions de cession du foncier propres à garantir un usage conforme aux mission de l'établissement

Le PPI doit tenir compte des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme ainsi que des objectifs urbanisme ainsi que des objectifs de réalisation de logements précisés par les PLH.

Un recensement des besoins en matière d'acquisitions foncières a été réalisé auprès de l'ensemble des collectivités adhérentes à l'EPFL de la Savoie. Le projet de PPI 2020-2024 a été présenté lors des séances du 17 Septembre 2019 et du 5 Novembre 2019 et actualisé en fonction des observations de nos adhérents.

Ce plan prévoit notamment, tout comme le précédent PPI, d'intervenir sur 7 axes selon les montants estimés ci-dessous :

- Logement
- Revitalisation centre bourg
- Développement économique et touristique
- Equipements publics
- Espaces agricoles et naturels
- Réserves foncières
- Projet Lyon Turin

Il prévoit également :

- Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : **2 % HT/an**
- Taux minoré sur les thèmes prioritaires : **1 % HT/an**
- Taux majoré de 5% en cas de prolongation de portage (uniquement sur les durées de prolongation)

Des modalités de remboursement plus simples :

PPI 2020/2024

Modalités de portage :

LES AXES D'INTERVENTION	DURÉE DU PORTAGE		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL RESTANT DU	FRAIS DE PORTAGE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ LOGEMENT ▪ REVITALISATION DES CENTRES BOURG ▪ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ECONOMIQUE 	jusqu'à 8 ans ¹ maximum	Inférieur ou égal à 6 ans	4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme OU annuités constantes pendant toute sa durée, dès le début du portage	2% HT Versement au terme du portage
		Supérieur à 6 ans	annuités constantes pendant toute sa durée, dès le début du portage	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ÉQUIPEMENTS PUBLICS ▪ RÉSERVES FONCIÈRES 	jusqu'à 6 ans ¹ maximum		annuités constantes pendant toute la durée du portage	2% HT Versement au terme du portage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESPACES AGRICOLES ET NATURELS 	jusqu'à 18 ans ¹ maximum		annuités constantes pendant toute la durée du portage	2% HT Versement au terme du portage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROJET LYON TURIN 	jusqu'à 15 ans maximum et remboursement selon les modalités de la convention ¹			

- Les durées de portage sont validées par le CA de l'EPFL
- Les prolongations de portage ne sont possibles qu'avec l'aval du CA et génèrent une majoration du taux de portage (5%)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Plan Pluriannuel d'Intervention 2020-2024, ses orientations, ses actions et les taux envisagés. Il convient alors d'évaluer et de calculer les volumes financiers affectés à chaque actions pour valablement délibérer sur toutes les composantes du PPI qui sera conformément à l'article L324-2-2 du code de l'urbanisme, transmis au Préfet de Région.

9 – QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Mise à jour grille indiciaire

Il est proposé aux membres du conseil d'administration une mise à jour de la grille indiciaire du personnel de l'EPFL afin notamment d'être en conformité avec les minima sociaux. Monsieur Le Président précise que le personnel en a été informé lors de la réunion d'équipe du 19/11/2019 et présente les évolutions proposées :

Valeur Point 5,5 €

CATEGORIES	Echelon	Indice pour un temps plein 2019	
		Mini	Max
Categorie 1 : Personnel d'exécution	1er échelon	277	311
	2ème échelon	312	341
Catégorie 2 : Personnel de maîtrise	1er échelon	342	376
	2ème échelon	377	476
	3ème échelon	477	576
Catégorie 3 : Cadres	1er échelon	577	676
	2ème échelon	677	776
Catégorie 4 : Cadres supérieurs	1er échelon	777	861
	2ème échelon	862	961
	3ème échelon	sup 961	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la mise à jour de l'annexe du règlement de gestion du personnel tel que présenté et charge le Directeur de l'exécution de la présente délibération.

9-2 : Autorisation emprunt

Jean-Marc LEOUTRE fait état des diverses discussions en cours avec l'ensemble des partenaires financiers qui permettent notamment de régler l'échéance pendante avec la Banque de Territoires. A cet effet l'EPFL a reçu une proposition de prêt relais de la Banque postale :

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE
Objet	Acquisition foncière sur Chambéry
Nature	Prêt relais
Montant	2 000 000.00 EUR
Durée	3 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.440% l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 17 Janvier 2020
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- Autorise le prêt ci-dessus à hauteur d'un montant maximum de 2 000 000 € pour une durée maximale de 3 ans
- Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Banque Postale
- Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 18 décembre 2019

Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 28 janvier 2020	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 3 mars 2020	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 16 juin 2020	9h30	Assemblée générale et Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)